

# INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel  
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la  
cgt

JUIN 2024

# 424

**BARDELLA,  
L'AMI DU PATRONAT**



**Contre le poison de la division, le 30 juin et le 7 juillet  
Je vote pour mes droits, ma retraite et mon salaire**

Edito

03

**L'heure est à la défense  
de nos revendications  
syndicales !**

Elections

04

**Législatives :  
voter en toute  
conscience sociale**

Salaires

07

**L'inflation est consé-  
quente, les NAO sont  
importantes !**

Informez-vous



**thcb-cgt.fr**



HANDICAP

## Ensemble pour une société plus juste et plus inclusive !

Chez Malakoff Humanis, nous mettons tout en œuvre pour améliorer le quotidien des personnes handicapées.

Nous soutenons des initiatives innovantes et encourageons les entreprises à adopter des politiques inclusives. Et nous sommes là pour nos assurés handicapés en offrant une assistance téléphonique et un soutien financier pour adapter leur maison et acquérir l'équipement dont ils ont besoin.

**Découvrez tout l'accompagnement dont vous bénéficiez en scannant ce QR code.**





**Hassen Nassi**  
Secrétaire général

## L'heure est à la défense de nos revendications syndicales !

**D**imanche 9 juin 2024, le résultat sans appel des élections européennes s'apparente à un vote sanction. Il propulse le Rassemblement National en tête de liste de ces européennes, avec un score à plus de 32 %. Ce score illustre d'une manière concrète, par les urnes, un rejet massif de l'ère du macronisme. En menant une politique antisociale et antidémocratique, le président Macron, aux ordres des riches et des multinationales, a contribué année après année, à accrédi- ter les thèses du RN. Dorénavant rejeté par la majorité des français, il a décidé le soir même, en petit comité, de dissoudre l'assemblée nationale et d'organiser en quelques semaines les élections législatives, créant ainsi une situation inédite qui fait naître l'énorme risque de permettre à l'extrême droite d'accéder au pouvoir.

Au lendemain de cette soirée chaotique, toutes les structures syndicales de la CGT ont réagi, comme d'un seul homme, en appelant à la mobilisation immédiate, et à la constitution d'un front populaire pour défendre nos revendications sociales. Le CCN (comité confédéral national) de la CGT aussitôt réuni a lancé un appel solennel pour que toutes les forces rentrent dans la bataille pour faire barrage à l'extrême droite, tout en rappelant que même sans faire de politique « partisane », la CGT ne s'interdit pas de s'exprimer sur la situation politique, revendiquant son indépendance mais pas sa neutralité, et à plus fortes raisons durant cette période historiquement grave que nous traversons.

**La CGT THCB rassemble,  
l'extrême droite divise.  
Aux élections Législatives,  
votons pour nos revendications !**

Même si de nombreux médias font ouvertement campagne pour le RN ou, du moins, lui facilitent le travail en pronostiquant déjà une majorité absolue, nous devons de notre côté, impérativement, unir nos forces pour dénoncer l'impopularité de ce parti, qui n'apportera aucune solution de politique sociale ouvrant des perspectives de progrès, mais qui, au contraire, œuvrera continuellement pour le patronat et contre le monde du travail. Notre bureau fédéral, réuni en urgence le 17 juin dernier, s'est prononcé pour une campagne de mobilisation contre l'extrême droite et pour un vote dont le programme politique porte nos revendications syndicales. Nos exigences portent sur l'amélioration de la politique sociale, en refusant l'austérité imposée par le néolibéralisme. Nous avons tous ensemble, à cette occasion, le pouvoir de voter pour de meilleurs salaires, de meilleures protections sociales, une meilleure justice sociale, et de meilleurs services publics. Voilà pourquoi il est primordial que lors des prochains scrutins du 30 juin et du 07 juillet, en nous rendant aux urnes massivement pour un vote contre l'extrême droite, nous stoppions ensemble le danger imminent qu'il fait courir à notre république démocratique et sociale, qui incarne nos valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de justice.

Salariés du textile, de l'habillement, du cuir et de la blanchisserie, l'heure est à la convergence des luttes ! Pour faire barrage à l'extrême droite, votons sans hésiter pour le programme du Nouveau Front Populaire, plus juste socialement, plus démocratique, et plus écologique ! ■

# Voter en toute conscience sociale !

En précipitant une dissolution hasardeuse de l'Assemblée nationale, le président de la République portera une responsabilité historique de ce qui se passera après les élections législatives. Celle d'avoir précipité la République dans l'instabilité pour de petits calculs d'apothicaire et tenter de maintenir ainsi son pouvoir et consolider sa majorité parlementaire.

## POUR QUI VOTER

### DANS L'INTÉRÊT DES SALARIÉ-ES ?



Indexation des salaires sur les prix	✓	✗	✗
Annulation de la retraite à 64 ans	✓	✗	?
Revalorisation du SMIC à 1600€ net (2000€ brut)	✓	✗	✗
Revalorisation des agent-es de la fonction publique	✓	✗	✗
Améliorer les conditions de travail : réinstaurer les CHSCT	✓	✗	✗
Renforcer les services publics de proximité (santé, école, ...)	✓	✗	✗
Réindustrialisation et planification écologique	✓	?	✗
Égalité femmes/hommes	✓	✓	✗

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 30 JUIN ET 7 JUILLET

qui porte en son sein les germes de graves reculs sociaux, de la banalisation du racisme et de la xénophobie puisse accéder aux premières marches du pouvoir. C'est pourquoi, en toute conscience, toutes les structures de la CGT se sont réunies deux fois en urgence lors d'un comité confédéral national (CCN) pour se décider et mettre rapidement à la connaissance des salariés la fausse alternative que pourrait porter l'extrême droite après la séquence politique libérale que nous avons connue avec Macron et que le RN continuera en extrêmement pire.

La CGT a décidé de prendre toutes ses responsabilités dans la période trouble que nous traversons en décidant de soutenir et d'appeler à voter pour le programme le plus proche des propositions des travailleuses et des travailleurs que porte le Nouveau Front Populaire de gauche.

- ✓ **OUI**, nous pouvons **augmenter le SMIC**, prévoir une évolution automatique de **nos salaires sur l'inflation**, revenir maintenant à **62 ans pour la retraite** et gagner le droit de **partir à 60 ans**, mieux défendre nos **industries**, nos **services publics**, notre système de **protection sociale**.
- ✓ **OUI** tout cela est **possible et finançable** sans mettre en péril l'économie française.

Le 30 juin et le 7 juillet, votons en toute conscience non pas par colère, ni par élimination, sanction, improvisation ou nouveauté politique mais uniquement sur le contenu des programmes et du sens qu'ils incarnent pour les salariés. ■

Personne ne peut nier que depuis son accession au pouvoir, Emmanuel Macron joue avec le feu en banalisant les idées du Rassemblement National.

## ■ Bardella, le faux ennemi que Macron s'est choisi

Tout cela est fait pour normaliser ce parti extrémiste aux yeux des Français et pour mieux choisir ensuite son adversaire politique. Des petits calculs électoraux qui font prendre aujourd'hui un grand risque à la France !

## ■ La CGT est indépendante mais pas neutre

Jamais le Rassemblement National n'a été aussi proche des portes du pouvoir. Le syndicalisme et la CGT en particulier ne peuvent pas rester à l'écart de ce qui se passe dans ce pays.

Nous ne pourrions jamais nous satisfaire qu'un parti politique



La CGT a fait le choix de soutenir et d'appeler à voter pour le programme qui permet de rééquilibrer plus justement les bénéfices des entreprises entre les forces du travail et les forces du capital !



**POUVOIR D'ACHAT**



**Primes et salaires** – Relever le plafond de la prime de partage de la valeur de 3 000 à 10 000 euros, en gardant l'exonération de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu (pas d'obligation pour les employeurs) – Augmenter les salaires compris entre le SMIC et 2 000 euros par mois avec une diminution du salaire brut, donc **moins de cotisations sociales**. **Prix des énergies** – Baisser de 15 % la facture d'électricité pour l'hiver prochain



**Primes et salaires** – Indexer tous les salaires et les pensions de retraite sur l'inflation, augmenter de 10 % le point d'indice pour les fonctionnaires. **Salaire minimum** – Augmenter le SMIC à 1 600 euros net (2000€ brut) par mois. **Prix des énergies** – Bloquer les prix dans l'énergie et les carburants et annuler la hausse programmée du prix du gaz au 1er juillet. **Produits de première nécessité** – Bloquer les prix des produits de première nécessité dans l'alimentation.



**Prix des énergies** – Baisser la TVA sur le carburant, l'électricité, le gaz et le fioul à 5,5 % et négocier une dérogation aux règles du marché européen de l'électricité à l'avantage de la France. **Produits de première nécessité** – Supprimer la TVA sur les produits de première nécessité... **dans un « second temps »**.

**SOCIAL**



**Assurance-chômage** – Mettre en place **une nouvelle contre-réforme** de l'assurance-chômage le 1er juillet 2024 par décret. **Congé de naissance** – Créer un congé de naissance mieux indemnisé pour que les deux parents puissent passer les premiers mois avec leur enfant. **Retraites** – Revaloriser les retraites au niveau de l'inflation.



**Assurance-chômage** – Abroger les réformes successives adoptées sous la présidence d'Emmanuel Macron. **Congé menstruel** – Créer un congé menstruel dans toutes les entreprises et administrations. **Pénibilité** – Organiser une « conférence nationale sur le travail et la pénibilité » qui vise, entre autres, au passage à 32 heures hebdomadaires dans les métiers pénibles ou de nuit et **remettre les facteurs de pénibilité supprimer en 2017**. **Retraites** – **Abroger immédiatement la réforme adoptée en 2023 et « réaffirmer l'objectif commun » d'un âge légal de départ en retraite à 60 ans**. **Conditions de travail** – Rétablir les CHSCT et embaucher des inspecteurs du travail et médecins du travail. **Droit syndical et collectif** – Défendre et renforcer les libertés syndicales et renforcer la présence de salariés dans les conseils d'administrations des entreprises.



**Aides sociales** – Réserver les prestations sociales, selon les cas, aux personnes de nationalité française. **Assurance-chômage** – Annuler la dernière réforme de l'assurance-chômage. **Retraites** – Permettre à ceux qui ont commencé à travailler avant 20 ans et qui disposent de quarante annuités de partir à la retraite à 60 ans et abroger la réforme votée en 2023, **même s'il change souvent de discours sur ce point**. **Droit syndical** - Restreindre, par la loi, le **droit de grève et supprimer toutes les aides aux syndicats**.

**FISCALITÉ**



**Héritage** – Exonérer toutes les successions et donations, y compris pour les familles recomposées, jusqu'à 150 000 euros par enfant et jusqu'à 100 000 euros pour les petits-enfants. **Niveau des prélèvements** – Fixer une règle d'or budgétaire pour ne pas augmenter les impôts « quoi qu'il arrive »



**Hauts revenus et patrimoines** – Rétablir un **l'impôt sur la fortune (ISF)** renforcé avec un volet climatique, supprimer la « flat tax » et rétablir l'« exit tax » sur les dividendes. **Héritage** – Réformer l'impôt sur l'héritage pour le rendre plus juste et progressif, instaurer une transmission maximale de 12 millions d'euros. **Niches fiscales** – Supprimer les niches fiscales inefficaces, injustes et polluantes. **Impôt sur le revenu** – Accroître sa progressivité en fixant 14 tranches d'imposition, rendre la CSG progressive. **Entreprises** – **Conditionner les aides publiques aux entreprises au respect de critères environnementaux, sociaux et de lutte contre les discriminations au sein de l'entreprise**. **Cotisations sociales** – Soumettre à cotisation les dividendes, la participation, l'épargne salariale, les rachats d'actions et les heures supplémentaires



**Hauts revenus et patrimoines** – Remplacer l'impôt sur la fortune immobilière par un impôt sur la fortune financière. **Cotisations sociales** - **Exonérations supplémentaires des cotisations employeurs** pour toutes les entreprises qui augmentent les grilles salariales de plus de 10 %, et donc diminution du salaire brut.

# Congé formation : 18 jours par an si vous avez un mandat syndical

Depuis 1957, les salarié-es ont gagné le droit d'être payés pour se former !

## Un droit pour se former : le congé formation

Initialement appelé congé d'éducation ouvrière, on parle aujourd'hui de « congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale ». **Tous les ans**, chaque salarié peut poser **des jours de congés formation, rémunérés par l'employeur**, pour se former auprès d'un « organisme habilité » ce qui est le cas de la CGT. Pour cela, le salarié doit seulement en faire la **demande écrite auprès de l'employeur au moins un mois avant la date de la formation** (retrouvez sur le site internet fédéral le modèle de demande).

## La durée du congé de formation syndical annuel est de :

- 12 jours pour tous les salariés
- 18 jours pour ceux qui ont un mandat syndical (Représentant de Section Syndical (RSS) ; Délégué Syndical (DS) ; Représentant Syndical (RS) ; ainsi que les défenseurs syndicaux ou les conseillers des salariés. *Pour rappel, tous les formateurs syndicaux ont aussi droit aux 18 jours de congés formation*

Le principe est que tous les salarié-es ont droit à 12 jours de congés formation par an (article L. 2145-7 du code du travail).

Mais la loi prévoit que « les salariés appelés à exercer des fonctions syndicales » ont droit à 18 jours par an (article L. 2145-1 du code du travail). Si cet article ne vient pas les énumérer, la CGT en a toujours défendu une lecture incluant l'ensemble des salarié-es avec un mandat syndical, c'est-à-dire principalement : **délégué syndical (DS)** dans toutes les entreprises, **représentant syndical au CSE (RS)** dans les entreprises



de plus de 300 salariés, **représentant de la section syndicale (RSS)** lorsque le syndicat n'est pas représentatif dans l'entreprise, **défenseur syndical** au prud'homme et **conseiller du salarié** pour les entreprises où il n'y a pas d'élu du personnel.

C'est ce qu'est venue clairement énoncer la Cour de cassation dans un arrêt du 12 juin dernier (C. cass. 12 juin 2024, n° 22-18.302), dans lequel la CGT était partie prenante. **Grace à la CGT, cette décision vient donc confirmer que tous les salarié-es avec un mandat syndical ont droit à 18 jours de congé formation par an.**

À nous de faire valoir et d'utiliser ce droit, et se former plus pour assurer au mieux la défense des intérêts et des droits des salarié-es. A l'heure où le code du travail se dégrade et où le droit se crée de plus en plus au niveau de l'entreprise, il nous faut empêcher les régressions et gagner des avancées. Pour cela, nous ne sommes jamais trop formés ! ■

Pour empêcher les reculs et gagner des avancées, jamais trop formé.es avec la CGT THCB !

Nom et prénom du salarié  
 Adresse  
 Code Postal et Ville  
 Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de l'entreprise ou de l'établissement  
 Adresse  
 Code Postal et Ville  
 A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
 Objet : Demande de congé de formation économique, sociale et syndicale  
 Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,  
 Conformément aux articles L. 2145-6 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise [du \_\_\_\_ au \_\_\_\_] en vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par la CGT.  
 Conformément à l'article L. 2145-6 du Code du travail, le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale bénéficie du maintien total par l'employeur de sa rémunération.  
 Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.  
 [Signature]

Sur [thcb-cgt.fr](https://thcb-cgt.fr)  
 menu La CGT THCB  
 rubrique Formation

# L'inflation est conséquente, les NAO sont importantes !

L'inflation est toujours importante, au-delà des 2,5 % sur l'année, pire encore pour certains produits comme par exemple l'énergie (+ 5,7%). Les négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les salaires se sont déroulées dans beaucoup d'entreprises en début d'année, mais dans plusieurs elles n'ont lieu que maintenant.

**A** lors que certaines sont en voie d'être ouvertes ou en cours, voici un bref aperçu des avancées gagnées là où la CGT est à la table des négociations.

Diminution des salaires en moyenne de **- 5% sur 3 ans**, des marges en hausse

Partout ces 3 dernières années, les directions d'entreprises ont réussi à augmenter leurs marges au détriment de nos salaires, qui ont diminué en moyenne de 5% comparés à la hausse des prix. La CGT a raison de revendiquer une loi pour indexer tous les salaires sur les prix, non pas pour avoir du plus, mais pour simplement conserver notre niveau de vie.

Les délégués portent les revendications des salarié-es pour que l'on puisse vivre de notre travail :

La CGT s'implante chez Evidence : **+ 3,5% d'AG** pour les ouvriers

À la maroquinerie Evidence, sous-traitant dans le Maine et Loire, les dernières élections ont vu enfin se former une équipe syndicale. Résultat, après vingt ans d'un arbitraire patronal total, la CGT a pu obtenir des avancées pour les salariés lors de ses premières NAO :



**Avec la CGT, revendiquer une loi pour indexer tous les salaires sur les prix, non pas pour avoir du plus, mais pour ne pas avoir du moins.**

une augmentation générale (AG) de 3,5% pour les ouvriers, et pour tous les salariés une prime de partage de la valeur (PPV) à 1500€, la mise en place d'ancienneté et une reclassification des emplois au-dessus de la convention collective.

Chez CDM, **+ 2,7% d'AG**

Chez CDM sous-traitant dans le Loir et Cher, ce sont 2,7% d'augmentation gé-

nérale obtenus, pour tout le monde, ainsi qu'une PPV de 400€ brut. Par ailleurs, les congés événements spéciaux sont étendus aux couples en concubinage (pour la perte de beaux parents, belles-sœurs et beaux-frères) et une formation harcèlement moral et sexuel est mise en place à destination des salariés et de l'encadrement.

Bravo aux syndiqué-es CGT qui discutent et défendent leurs collègues au quotidien, portent les revendications auprès de la direction pour que la parole des salarié-es soit enfin entendue. C'est grâce à tout ce travail syndical que nous limitons les reculs ou que l'on gagne des avancées. Pour être plus fort encore il faut valoriser l'action syndicale pour montrer l'utilité de la CGT. ■

**Soutenez par les salariés, les délégués CGT obtiennent des NAO encourageantes.**

**Plus nombreux nous serons plus forts**

**Le travail à plusieurs étages, la CGT a le vécu : syndiqués-vous !**

**Pour valoriser vos négociations salariales et inviter vos collègues à se syndiquer, utilisez le modèle de tract disponible sur le site de la fédération: [www.thcb-cgt.fr](http://www.thcb-cgt.fr)**



## Feu vert des syndicats pour la signature de l'accord de fusion des branches TEXTILE et TAS

En mai dernier, la fédération avait consacré un article à la fusion des branches du Textile naturel et du Textile artificiel et synthétique (TAS), en relatant une rencontre avec les syndicats du TAS, au cours de laquelle l'ensemble des avancées des négociations avait été validés.

### Un accord comportant des annexes spécifiques TAS

Bien qu'à la date du 07 Août 2023, l'entrée en vigueur du décret de la fusion entraînait de facto la disparition de la branche du TAS, les négociateurs de la fédération ont malgré tout tenu bon, en maintenant le cap, avec pour objectif de ne rien céder, face à la pression et à la menace du patronat d'appliquer le décret. Grâce à leur ténacité et leur persévérance, ils ont convaincu l'intersyndicale d'agir ensemble pour obliger le patronat à soumettre à la DGT (Direction Générale du Travail) un accord comportant des annexes spécifiques et d'attendre en retour de celle-ci, son agrément.

Eh bien, c'est chose faite !

Après avoir pris connaissance de l'accord et de son contenu, la DGT n'a émis aucune remarque remettant en cause les annexes spécifiques.

### Maintien des acquis dans les entreprises du TAS existantes

À présent, ces annexes garantissent le maintien des acquis des salariés entrants

ou bien déjà en place dans les entreprises du TAS existantes. Ne seront pas concernées en revanche les nouvelles entreprises, et leurs salariés, qui entreraient dans ce champ après la signature de l'accord de fusion. C'est donc ce mardi 18 juin 2024 que, mandatée par nos syndicats concernés, notre fédération a signé cet accord final. Il comporte l'ensemble des éléments négociés formant un tronc commun, d'une part, et dont le contenu sera intégré dans le corps de la convention textile, et, d'autre part, l'accord rassemblant les éléments annexés qui constituent les nombreux acquis sociaux propres aux salariés du TAS qui ont été sauvegardés lors des négociations.

### Des avancées pour le Textile

Il aura fallu presque 2 années, à raison d'une réunion par mois, pour venir à bout de ces négociations, dont le résultat semble plus que satisfaisant. Ainsi, certains éléments ont évolué positivement comme par exemple, les congés familiaux, qui ont été alignés pour le textile sur ce qui est en vigueur dans le TAS, soit 5 jours pour un mariage

contre 4 précédemment. En attendant de voir cet accord entrer en vigueur le 1er octobre 2024, un avenant a été signé, permettant le maintien temporaire des dispositions de la convention du TAS jusqu'au 30 septembre 2024.

### Sur les grilles salariales, les négociations continuent

Il en est de même, pour les grilles de salaires du TAS dont les négociations continueront jusqu'à l'entrée en vigueur des classifications professionnelles au 1er janvier 2027.

Ces accords signés seront prochainement consultables sur notre site fédéral THCB CGT.

### Un agenda social requis

Au cours de ces négociations, la fédération a relevé et listé un grand nombre de sujets à aborder concernant cette convention textile. Elle portera donc, prochainement, à la connaissance de l'UIT la requête d'un agenda social, à la demande de nos syndicats, afin d'ouvrir dans le cadre de la CPPNI les négociations sur plusieurs thèmes. ■

